

En adhérant à la SRF vous soutenez et collaborez aux actions de l'association. Vous pourrez ainsi participer aux événements organisés par la SRF.

Vos coordonnées

Nom
Prénom
Né(e) le
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone Portable
E-mail

Informations professionnelles (Plusieurs cases peuvent être cochées)

Réalisateur court-métrage **à partir de 35 €**
 Documentaire Fiction Animation

Réalisateur long-métrage **à partir de 75 €**
 Documentaire Fiction Animation

Cotisation de soutien / Don (mécénat déductible) **à partir de 300 €**

Êtes-vous adhérent **SACD** **SCAM**

Merci de joindre une filmographie récente.

> Veuillez nous retourner cet imprimé dûment rempli et accompagné de votre règlement à l'ordre de « la S.R.F. » au 14, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris. Un reçu vous sera adressé en retour.

à le 20 ..

Signature :

Mécénat :

Depuis 2009, la SRF est éligible au mécénat : vous pouvez donc demander une réduction d'impôt sur votre cotisation. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, si vous versez 1000€ à la SRF en 2011, vous aurez le droit de déduire dans votre déclaration d'impôt 2012 66% de cette somme, c'est-à-dire 660 €. Votre contribution réelle à l'association n'est ainsi que de 340 €, mais la SRF recevra 1000 €, ce qui constitue pour nous un surcroît financier très important.

- Exemples :

> Don versé 2000 € 1000 € 500 € 300 €
> Réduction d'impôt 1320 € 660 € 330 € 198 €
> Coût final pour vous 680 € 340 € 170 € 102 €

Nous pouvons vous faire parvenir sur demande un formulaire spécifique de « reçus dons aux œuvres ». N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.